SI VOUS ALLEZ A CHICAGO

DESCENDEZ AU

HYDE PARK HOTEL

A l'abri de l'incendie et dominant le lac Michigan dont il n'est distant que de 300 pieds.

PRIX MODÉRÉS.

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente de Propriété améliorée de valeur du Second district.

Portant les Nos municipaux 2917 2919 rue St-Philippe.

Suburban Building and Loan Association vs Mme Victoria Cornue, veuve de Jules Vezzey.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR la paroisse d'Orléans — No 90.390 — En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessous intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 16 septembre 1909, à midi, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, passages, privilèges, servitudes et tout ce qui y appartient ou en quelque sorte en faisant partie, situé dans le Second district de cette ville, carré d'ilet borné par les rues Bellechasse et Philippe, Gayoso, Orchid et l'avenue Ursulines et Dupré, ledit terrain est désigné par le No dix-sept, sur un plan du devis de D. E. Seghers et Fils, voyers, en date du 20 janvier 1905, une copie duquel est annexé à un acte de vente de E. J. Lecoste à B. Coumes, passé pardevant J. J. Woulfe, notaire, le 11 juillet 1905, conformément audit plan ou devis ledit terrain mesure comme suit: trente trois pieds, un pouce six lignes de façade rue St-Philippe, trente deux pieds, un pouce, quatre lignes de largeur à l'arrière, sur les profondeurs suivantes: cent vingt sept pieds, trois pouces sur la ligne le séparant du terrain 16, et cent trente quatre pieds, six lignes sur le terrain le divisant du terrain dix-huit.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, l'acquéreur au moment de l'adjudication devant faire un dépôt de 10 pour cent du prix d'achat.

LOUIS KNOP.

Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans

Zengel, Thomas & Suthon, avocats pour la demanderesse.

13 août—13 14 20 27—sept 3 10 16

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente de propriété de valeur améliorée du Septième District.

Portant le No Municipal 253 rue Cherokee

Ilet borné par les rues McCartay, Millaudon et Mississippi.

Richard G Washington vs Needom James.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. — No 90 352 — En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, le 16 septembre 1909, à midi, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Septième District de cette ville désigné comme lot numéro sept [7] dans l'ilet numéro quarante [et un], borné par les rues Cherokee [Clinton], McCarthy, Millaudon et Mississippi [De Armas] et mesurant trente pieds de face sur la rue Cherokee par cent vingt pieds de profondeur.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

I. Termes et conditions:

COMPTANT POUR PAYER

1° Un billet à ordre de $100 portant 7 0/0 d'intérêt par an à partir du 2 juillet 1908 jusqu'à paiement.

2° 10 0/0 honoraires d'avocat sur le montant du principal et de l'intérêt dudit billet dû annexé sur le montant du principal et de l'intérêt des 4 billets non arrivés à maturité, ci-dessous décrits.

3° $19.36 montant des taxes payé par le défendeur.

4° Les frais et dépens du procès et la vente et les taxes (s'il y en a due) sur ladite propriété.

II. L'adjudicataire devra retenir en possession et assumer (pour le montant de l'enchère) le paiement des 4 billets de $100.00 chacun, garantis par hypothèque du vendeur sur ladite propriété, conservement avec le billet dû, tous datés du 2 juillet 1908 et payables respectivement 2, 3, 4 et 5 ans après leur date, tous portant intérêt au taux de 7 0/0 par an de leurs dates jusqu'à paiement (l'intérêt après la vente devant être assumé par l'acquéreur).

III Et le reste du prix de l'adjudication, s'il y en a, comptant sur les lieux.

LOUIS KNOP,

Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

John Bassich, Jr, avocat pour le demandeur.

6 août—6 13 20 27—sept 3 9

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété de valeur améliorée du Troisième District,

Portant les Nos municipaux 2521 et 2523 rue N. Roman, entre les rues Arts et Painters.

Suburban Building and Loan Association vs Henry J. Thomas.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans — No 90,502 — En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le premier district de cette ville, le JEUDI, 16 septembre 1909, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain terrain, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, passages, privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent ou en quelque sorte en font partie, situé dans le Troisième District de cette ville, carré d'ilet borné par les rues N. Roman, Arts, N. Prieur et Painters, désigné comme terrain No six, carré d'ilet No 876, sur un plan de C. Unsee Lewis, voyer, en date du 16 novembre 1903, annexé à un acte de vente de E. R. Parent à la Suburban Building and Loan Association; lequel terrain commence à une distance de cent vingt trois pieds huit pouces du coin de la rue Painters, et mesure trente et un pieds de façade rue N. Roman, la même largeur à l'arrière, sur une profondeur, entre lignes égales et parallèles, de cent quarante pieds quatre pouces et deux lignes.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant; l'acquéreur, au moment de l'adjudication, devant faire un dépôt de 10 0/0 du prix d'achat.

LOUIS KNOP,

Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

Zengel, Thomas & Suthon, avocats de la demanderesse

13 août—13 20 27—sept 3 10 16

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le shérif du vapeur à hélice "Radha"

W. G. Coyle and Co. et als vs C. C. Buck.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans. — No 90 605 — En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 23 septembre 1909, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Le vapeur à hélice "Radha", ses coque machines, peulles et appareils, etc., tel qu'il est maintenant dans le fleuve Mississippi à Algier près du débarcadère du ferry de la rue du Canal.

Il a un pont 2 mâts et sa longueur est de 142 pieds, sa largeur est de 20 pieds et sa profondeur est de 8 7/10 de pieds.

Et pour d'autres détails et informations, peuvent être obtenus d'une copie d'enrôlement et acte hypothécaire enregistré dans l'affaire ci-dessus.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

LOUIS KNOP

Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans

Charles Louque, avocat pour la demanderesse.

20 août—20 27—sept 3 10 17 22 23

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'un carré d'ilet de terre de valeur dans le Troisième District,

Borné par les rues Claiborne, Robertson, Indépendance et Congrès avec améliorations etc.

Pierre M. Barriquand vs Pacilin Castac

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 90 455—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 30 septembre 1909, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:—

Un certain carré d'ilet de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, désigné comme carré No 29 sur un plan dressé par Joseph Pilié, ancien voyer et déposé dans les archives de la ville de la Nouvelle-Orléans et borné par les rues Claiborne, Robertson, Indépendance et Congrès et mesurant trois cent quarante un pieds de face sur chacune desdites rues Congrès et Indépendance, et cent quatre-vingt dix-sept pieds sept pouces de face sur chacune desdites rues Robertson et Claiborne, le tout plus ou moins mesure américaine.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant; l'acquéreur au moment de l'adjudication devra faire un dépôt de 10 0/0 du prix de la vente.

LOUIS KNOP.

Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

Leger & Gleason, avocat pour le demandeur

28 août—28—sept 3 10 17 24 29 30

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'un cheval de course de valeur

Léon Miramon, Anthony J. Rapp, subrogé vs W. H. McMullen & Co.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans. — No 85 801 — En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, le MARDI, 7 septembre 1909, à 10.30 heures a. m., la propriété ci-après décrite, à savoir:

Dans les écuries de pension et de ventes de Victor, Nos 516 à 526 rue St. Rampart.

Un cheval de course.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

LOUIS KNOP

Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

John J. McCloskey, avocat du demandeur subrogé.

27 août—27—sept 2 7

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF

—:o:—

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente du contenu par le Shérif d'installations, etc., d'une buvette connue comme Hoffmann House au 121 rue Decatur,

Consistant d'un jeux d'installations, "National Cash Register", "Pool Table", pendule, éventails au plafond, tables, chaises, portes à écran, comptoir d'huîtres, vins, liqueurs, whiskies, cigares. Range de cuisine, faïence et verrerie, divers, etc.

Frank C. Hoffmann vs Mme Lydria Bergeret, veuve de Emile A. Hoffmann.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 90,132 — En vertu d'un ordre de vente daté du 30 août 1909 à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, le SAMEDI, 11 septembre 1909, à 10.30 heures A. M., la propriété ci-après décrite, à savoir:—

Sur les lieux No 121 rue Decatur connu comme le

HOFFMANN HOUSE.

Le contenu et installations, etc., de la buvette sur ledite lieux, d'après un inventaire enregistré.

Conditions—Comptant.

LOUIS KNOP,

Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

Dart & Kernan, avocats pour le demandeur.

31 août—31—sept 7 11

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriété améliorée de valeur dans le Sixième District.

Bâtisses portant les numéros municipaux 1114 et 1118 rue Valence, entre les rues Chestnut et Coliée.

N. A. Morano vs Lucien A. Lacoume.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans. No 88.778—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, JEUDI, le 30 septembre 1909, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre situé, s'étendant et étant dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet No 293 borné par les rues Valence, Bordeaux, Chestnut et Coliée, désigné par la lettre A sur un devis d'arpentage fait par A. De Armas, député voyer de ville, daté de 1er août 1894, annexé à un acte passé pardevant Jules F. Meunier, notaire, le 20 mars 1901. Ledite lots de terre sont composés des deux lots désignés par les Nos 21 et 22 de l'ilet No 40 sur un plan dressé par Bourgeal, député voyer des Etats-Unis, et déposé en l'étude de Louis T. Caire, ancien notaire en cette ville. Ledit lot commençant à une distance de cent deux pieds de l'emcoignure des rues Valence et Coliée et mesurant d'après le susdit plan cinquante et un pieds de face à la rue Valence sur une profondeur de cent cinquante pieds entre lignes parallèles. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent désignées par les Nos municipaux 1114 et 1118 rue Valence.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, l'acquéreur au moment de l'adjudication fera un dépôt de 10 pour cent du prix d'achat.

LOUIS KNOP,

Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

Dinkelspiel, Hart & Davey, avocats pour le demandeur.

29 août—29—sept 3 10 17 24 30

CHEVAUX ET MULETS

Les recettes pour les chevaux et mulets de bonne bonne, avec demande modérée et prix élevés.

Chevaux de selle et de voiture	100@200
Bons chevaux de trait	75@175
Chevaux communs	50@100
Mulets de ville	150@175
Extra heavy	200@220
Mulets pour habitations sucrières	150@195
Mulets de coton	85@195

Blowing Rock

GREEN PARK HOTEL.

Au sommet de la Montagne Blue Ridge,

4,340 PIEDS AU-DESSUS DU NIVEAU DE LA MER.

—:o:—

La température la plus élevée en tout est de 74 degrés

ECRIRE POUR TOUT RENSEIGNEMENT A

GREEN PARK HOTEL.

GREEN PARK, N. J.

CHARTER

UNITED STATES OF AMERICA, STATE OF LOUISIANA, PARISH OF ORLEANS, CITY OF NEW ORLEANS.

BE IT KNOWN That on this Thirteenth day of the month of February in the year of Our Lord One thousand nine hundred and six and of the Independence of the United States of America the one hundred and twenty-ninth before me, ERNEST TOURO FLORANCE, a notary public in and for the Parish of Orleans State of Louisiana duly commissioned and qualified, and in the presence of the witnesses hereinafter named and undersigned, personally came and appeared the persons whose names are hereunto subscribed, who severally declared that availing themselves of the provisions of the laws of the State of Louisiana relative to the organization of corporations and especially of Act No 26 of the Session of the General Assembly of said State for 1888, they have formed and organized, and do by these presents form themselves, their successors and assigns into and constitute a corporation for the objects and purposes and under the stipulations and agreements hereinafter set forth, which they hereby adopt as their charter, to-wit:

ARTICLE I.

The name and title of the corporation hereby formed is declared to be the H. W. SLOAN COMPANY, LIMITED, under which name it shall have and enjoy corporate succession for the period of ninety-nine years, and shall have and exercise for the purposes of the business to be carried on by it, all the powers conferred by law upon corporations.

ARTICLE II.

The domicile of this corporation shall be in the City of New Orleans, Louisiana. All citation or other legal process shall be served on the President of the Company, or in his absence, on the Secretary and Treasurer.

ARTICLE III

The objects and purposes for which this corporation is organized and the nature of the business to be carried on by it are hereby declared to be the conducting of the business of purchasing and selling, or either, on orders, and the exporting of cotton and other commodities to loan or advance money on cotton and other commodities; to act as agent or attorney in fact for any individual, firm or corporation for the purpose of purchasing or selling or exporting cotton and other commodities, to buy, sell, receive, and dispose of by assignment, transfer, donation, or own all kind of property corporeal or incorporeal, choses in action, notes, bills of exchange, or otherwise; to borrow money, and to pledge, mortgage, or hypothecate any property belonging to it; to sue and be sued in its own name, or its own account, or for the benefit of others.

ARTICLE IV.

The capital stock of this corporation is hereby fixed at ten thousand dollars ($10 000.00) divided into one hundred shares (100) of the par value of one hundred dollars ($100.00) each, which said shares shall be paid for in cash or its equivalent in real estate, merchandise or property at the time that the same is issued. All transfers of stock shall be made on the books of said Company on the surrender of the outstanding certificates, pursuant to such rules as shall be prescribed by the directors. This Company shall have the right to commence business when the total capital stock of the said corporation, ten thousand dollars ($10.000.00) shall have been paid in.

ARTICLE V.

All the corporate powers and authority of this corporation shall be vested in a President, a Secretary and Treasurer, and one Director, who shall constitute a Board of Directors, and shall be elected at an annual meeting of the stockholders, to be held on the Second Monday in January of each year.

ARTICLE VI.

All elections shall be by ballot, and held at the office of said corporation, under the superintendence of two commissioners to be appointed for that purpose by the Board of Directors. Each share of Stock shall be entitled to one vote, to be cast by its owner, either in person or by proxy, and a majority of the votes cast shall elect. This corporation shall not be dissolved by failure to hold an annual meeting, and to elect directors thereat, but in case of such failure the said annual meeting shall be held as soon thereafter as possible. Until the said first annual meeting the Board of Directors of this Company shall be composed of the following persons, to-wit:

H. W. Sloan, A. Franklin Pugh and N. P. Sloan, with the said H. W. Sloan as President, the said A. Franklin Pugh as Secretary and Treasurer.

All the directors above named and all thereafter elected shall continue in office until their successors shall have been duly elected and qualified.

ARTICLE VII

No stockholder shall ever be held liable or responsible for the contracts or faults of this corporation in any further sum than the unpaid balance due to the corporation on the shares owned by him, nor shall any mere informality in organization have the effect of rendering this charter null, or of exposing a stockholder to any liability beyond the amount of his stock.

ARTICLE VII

At the termination of this charter by limitation or otherwise, the business and affairs of this corporation shall be liquidated by two commissioners to be appointed from among the stockholders at a meeting convened after ten days prior notice in writing shall have been given by the Secretary and Treasurer to each stockholder or his fully authorized agent; said notice to be delivered in person or sent by mail. Said commissioners shall be elected, and their duties defined, and their compensation fixed by a majority of the shares of stock of the corporation or Company. Said Commissioners shall remain in office until the affairs of said corporation shall have been fully liquidated; and in case of the death of any one or more of said commissioners, the survivor or survivors shall continue to act.

This act of incorporation may be changed, modified or amended or the corporation may be dissolved, by a vote of three-fourths of the capital stock represented at a general meeting of the stockholders convened for such purpose after ten days' notice shall have been given in the manner as set forth in the first paragraph of this article.

Thus done and passed at my office at New Orleans, Louisiana, aforesaid, the day, month and year first above written, in the presence of Hiddleston Kenner and D. Wright Wilcox, competent witnesses of lawful age, domiciled in this City, who hereunto sign their names with the parties and me, said notary, after reading of these presents.

Signed H. W. SLOAN.
Signed A. FRANKLIN PUGH.
Signed N. P. SLOAN.
p.p. H. W. Sloan.

Witnesses
H. KENNER,
D. W. WILCOX.
Signed ERNEST T. FLORANCE,
Not. Pub.

Recorded in Mortgage Office, Parish of Orleans in Book 842, February 14th 1906

L'ABEILLE

DE LA

Nouvelle-Orléans.

TROIS EDITIONS DISTINCTES:

EDITION QUOTIDIENNE,

EDITION HEBDOMADAIRE,

EDITION DU DIMANCHE.

ABONNEMENTS PAYABLES D'AVANCE.

EDITION QUOTIDIENNE

Pour les Etats-Unis, Port Compris:

$12 - - - Un An | $6 - - - 6 Mois | $3 - - - 3 Mois

Pour le Mexique, le Canada et l'Etranger, port compris

$15.15 - - Un An | $7.55 - - 6 Mois | $3.75 - - 3 Mois.

EDITION HEBDOMADAIRE

PARAISSANT LE SAMEDI MATIN.

Pour les Etats-Unis, port compris:

$3.00 - - Un An | $1.50 - - 6 Mois | $1.00 - - 4 Mois

Pour le Mexique, le Canada et l'Etranger:

$4.05 - - Un An | $2.05 - - 6 Mois | $1.25 - - 4 Mois.

Les Abonnements Partent du 1er et du 15 de Chaque Mois.

ÉDITION DU DIMANCHE.

Cette édition étant comprise dans notre édition quotidienne, nos Abonnés y ont donc droit. Les personnes qui veulent s'y abonner doivent s'adresser aux marchands.

NOS AGENTS PEUVENT FAIRE LEURS REMISES PAR

Mandats-Postaux ou par Traites sur Express.